

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2009**

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

### **Présents :**

M. Marc PERRIN	2 <sup>ème</sup> adjoint	M. Thierry KAYSER	conseiller
M. Serge JAEG	3 <sup>ème</sup> adjoint	M. Marc ALTER	conseiller
Mme Françoise NAEGELEN	4 <sup>ème</sup> adjoint	M. Timothée HINGRE	conseiller
Mme Martine BISSLER	conseillère	Mlle Cathy COLONNA	conseillère
Mme Marie HINGRE	conseillère	M. Joseph GENSBITTEL	conseiller
M. Bertrand RISACHER	conseiller	Mme Annick EHRET	conseillère
		M. Gérard STOECKLIN	conseiller

### **Absents excusés :**

- M. Roland MESSERLIN donne procuration à M. Bertrand RISACHER
- M. Serge JAEG donne procuration à M. Bernard HIRTH

M. le Maire ouvre cette séance par un hommage au Président du Conseil Régional, M. Adrien ZELLER décédé au mois d'août.

M. Le Maire fait l'éloge « d'un homme rare, un homme épris de loyauté, d'honnêteté et qui avait un grand sens de l'engagement civique et politique, à la tête de la Région. L'Alsace a perdu un grand serviteur qui l'a fait progresser dans de nombreux domaines en particulier celui des énergies renouvelables (l'Alsace étant pilote en ce domaine) et celui des transports collectifs avec le développement important du réseau ferroviaire régional et avec les projets TGV Rhin/Rhône et du TGV Est.

L'Alsace a perdu un grand serviteur et il faut analyser son action et s'inspirer de toutes ses qualités pour continuer à faire progresser la Région comme il a su le faire ».

M. le Maire demande aux conseillers d'observer un moment de recueillement.

Puis, il exprime toute sa sympathie à Mme MESSERLIN qui a eu un accident sur le passage piéton en face du Centre Saint Jean. Au nom du conseil municipal, il lui adresse des vœux de bon rétablissement.

## 1°) APPROBATION DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2009

### *Intervention de Mme BISSLER*

Mme BISSLER rappelle qu'il n'est pas dans son habitude de mentir sur des propos qu'elle n'a pas tenus et revient sur la réflexion qu'elle a eue lors du vote du budget. Elle avait précisé que ce budget n'avait pas une vision d'avenir, et non que ce n'était pas un budget d'avenir.

Elle rajoute qu'elle espère ne pas devoir revenir sur ce point, à chaque séance, car, comme l'avait précisé M. le Maire, il faut dorénavant travailler en bonne intelligence.

### Point 2 : Bâtiment Fellmann

- ❖ Il manque le sens du vote sur l'autorisation donnée au maire de signer l'acte d'acquisition et les demandes de subventions, et de désigner un maître d'œuvre.

### *Intervention de M. RISACHER*

### Point 6 : Lotissement Sainte Anne

A rectifier le sens du vote car cette délibération ne s'est pas prise à l'unanimité mais avec 3 votes contre : M. RISACHER, M. STOECKLIN et M. GENSBITTEL.

### *Intervention de M. STOECKLIN*

### Point 2 : Ateliers municipaux

- ❖ L'avance du Conseil Général pour le financement du bâtiment est remboursable sur 8 ans (3 ans de différé + 5 annuités) au taux d'intérêt de 0%.
- ❖
- ❖ Le sens du vote n'est pas précisé dans la délibération au point 2.  
Achat du bâtiment : 13 votes pour et 1 contre (M. ALTER).
- ❖ Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation des travaux : 12 votes pour, une abstention (Mme BISSLER) et un vote contre (M. ALTER).
- ❖ Désignation du maître d'œuvre : autoriser le maire à lancer la procédure d'appel d'offres, 12 votes pour, une abstention (Mme BISSLER) et une contre (M. ALTER).

### Point 3 : municipalité

- ❖ Dans le résultat du vote pour l'élection du quatrième adjoint supprimer le oui et le remplacer par bulletin nul.
- ❖ La modification des postes d'adjoints n'entraîne aucune modification de la rétribution du Maire et des adjoints.

### Point 4 : lotissement Stribich

- ❖ Une question avait été soulevée lors du dernier conseil municipal concernant la mise en sens unique de la rue du lotissement.

- ❖ Pour le Pass foncier, M. le Maire avait indiqué que le nombre pouvait être de 1 à 3 par an mais, sans préciser la quantité pour 2009 et 2010.

#### Point 6 : lotissement Sainte Anne

- ❖ Concernant les délibérations, il y avait 12 votes pour, et 3 votes contre (M. RISACHER, M. STOECKLIN et M. GENSBITTEL).

#### Point 7 : parcelles Kurzkerhr

- ❖ M. MESSERLIN propose également le rachat de la parcelle 35 section 18 d'une surface de 6,85 ares.

#### Point 8 : Adhésion

- ❖ Résultat du vote concernant l'adhésion du groupement GIC : 3 pour, 5 contre et 6 abstentions.

#### Point 10 : Document unique

- ❖ Il nous a été précisé que l'association EGEE pouvait réaliser la prestation sur les 3 communes pour un coût de 1600 €, soit un coût par commune de 533,34 €.
- ❖ Délibération : 12 voix pour, une abstention (Mlle COLONNA) et une voix contre (M. ALTER).
- ❖ M. GENSBITTEL précise que des modèles existent auprès de l'INRS, la CRAM, ...

#### Point 11 : MARPA/DOMIAL

- La rue du Moulin est prolongée jusqu'à la barrière de l'étang.

Avant le titre campagne bucco-dentaire, rajouter 13) Points divers

#### Point 13 :

- Diagnostic énergétique
- ❖ le coût par bâtiment est de 500 € dont seul 30% (soit 150€) restent à la charge de la commune.
- Déchets verts
- ❖ coût annoncé par Annacompost : 40€/tonne broyée.
- P.L.U
- ❖ une réunion se tiendra vendredi.
- ❖ Etape suivante : préparer le projet d'aménagement et de développement durable.
- ❖ Présentation au public des panneaux présentant la démarche de développement durable.
- Rue du Moulin
- ❖ Dossier de demande de subvention passera en commission au Conseil Général.
- Emplois d'été
- ❖ 4 candidatures sont retenues pour des périodes de travail par quinzaine.

- secrétariat de mairie
- ❖ M. GENSBITTEL demande la mise à disposition d'un tableau des dépenses pour la rentrée.
- Apprentis
- ❖ M. GENSBITTEL souhaite un tableau récapitulatif du coût des apprentis.
- Ordures ménagères
- ❖ M. GENSBITTEL demande pourquoi le tarif à la part à Sentheim est supérieur à celui de Masevaux, alors que le tonnage de Masevaux est supérieur à celui de Sentheim ?  
Masevaux avec 307 kg fait payer aux redevables 76 € la part.  
Sentheim avec 285 kg fait payer les redevables 85 € la part.
- panneaux de signalisation
- ❖ M. RISACHER précise que, le 20 janvier 2009, il a été voté l'achat et la mise en place de nouveaux panneaux, il demande où en est le projet ?  
M. JAEG lui répond que les panneaux ont été livrés et leur mise en place est en cours depuis le début du mois de juillet.
- Déchets sauvages
- ❖ M. RISACHER rappelle qu'il a signalé la présence d'une baignoire et de planches dans le fossé route de Mortzwiller. M. JAEG précise que les planches ont été enlevées aujourd'hui (08/07/2009) et la baignoire le sera demain.
- Déchets verts dans la propriété de M. HIRTZLIN
- ❖ M. RISACHER signale la présence de déchets verts et haies coupées dans la propriété de M. HIRTZLIN. M. JAEG lui répond qu'à partir du moment où ces déchets sont sur une propriété privée et non sur la voie publique, la commune ne peut intervenir.
- Site internet sur la commune
- ❖ M. RISACHER signale que le site n'est pas mis à jour régulièrement. M. PERRIN précise que ce point sera traité courant juillet/août avec l'appui de toutes les bonnes volontés (Mlle COLONNA et M. STOECKLIN proposent de donner un coup de main selon la demande de Marc Perrin).

### ***Intervention de M. GENSBITTEL***

#### **Point 5 : contrat d'entretien d'éclairage public**

- ❖ Il est noté dans le rapport « après étude des différents devis », ce qui laisse supposer que ces devis ont été étudiés au conseil, ce qui n'est pas le cas.

### ***Intervention de M. KAYSER***

Bien que n'étant pas présent lors de ce conseil, il souhaite apporter quelques remarques, non pas sur le fond mais sur la forme. En effet, il a pu recenser un nombre important de fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, ce qui peut paraître étonnant vu qu'une grande partie du conseil est issue de l'Education Nationale.

Ce rapport du conseil municipal est adopté avec 13 voix pour et 2 abstentions (M. KAYSER et M. RISACHER absents lors de cette séance).

## 2°) VOIRIE

M. le Maire précise qu'un courrier d'information a été adressé aux différents propriétaires concernés par le chantier de réfections des rues pour les informer du passage des bureaux d'études AGE et BEREST, dans le cadre de la préparation des travaux.

La société Berest a entamé une phase de diagnostic pour faire l'état de toutes les interventions à réaliser pour le raccordement électrique en souterrain.

AGE va réaliser la même opération dans les rues Bian et rue des Vergers pour tout ce qui concerne l'assainissement et les eaux pluviales.

Une réunion d'information sera organisée pour informer la population dès qu'un maximum d'informations sera réuni.

Pour la captation des eaux pluviales, la commune a pris contact avec l'Agence de l'eau du bassin Rhin-Meuse.

Une réunion devrait avoir lieu associant également le syndicat d'assainissement, SETUI et AGE.

L'objectif est de voir si ces projets peuvent être subventionnés. Il semblerait que l'Agence de bassin subventionne des études portant sur la captation des eaux pluviales et le traitement de ces eaux par la rétention.

M. KAYSER émet trois remarques :

- il souhaite être invité à cette réunion,
- il interroge le maire sur le traitement des eaux claires pour ces deux projets,
- il signale qu'il faut faire attention aux différentes altimétries des conduites mises en place.

M. le Maire lui répond que, sur le lotissement, nous sommes assujettis à la loi sur l'Eau.

M. KAYSER rappelle alors que le délai de réalisation du lotissement sera prorogé d'un an.

M. le Maire précise qu'il souhaite lier les deux projets (création du lotissement et réfection des voiries) pour traiter le problème de la rétention en une fois.

L'Agence de bassin trouve cette idée intéressante et notre projet pourrait être pilote ce qui permettrait alors de bénéficier d'aides plus importantes.

L'objectif de récupérer les eaux pluviales des voiries en cours de réfection permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration, mais le coût de cette réalisation doit être connu avec précision pour prendre une décision.

M. le Maire précise, qu'actuellement, la commune a obtenu l'accord de M. DITNER pour faire traverser une canalisation sur son terrain.

Pour M. KAYSER, la meilleure solution serait d'avoir une conduite qui amènerait directement les eaux claires dans la Doller.

M. le Maire rappelle que cela n'est plus autorisé.

M. le Maire précise que, dans un premier temps, avec l'aval de M. DUTOIT du syndicat d'assainissement, la commune installerait une nouvelle conduite pour l'assainissement et utiliserait la conduite existante pour les eaux pluviales.

AGE a présenté un plan de la voirie avec les aménagements suivants.

### 1) Pour la rue Neuve :

- elle sera à sens unique pour régler les problèmes de sécurité,
- les cages d'escalier seront intégrées dans la partie piétonne pour « ne plus se trouver » sur la voie de circulation,
- des places de parkings seront aménagées le long de la chaussée pour ralentir la circulation,
- il ne sera pas possible d'aménager des trottoirs, la chaussée n'étant pas assez large,
- un caniveau central sera aménagé.

### 2) Pour la rue des Vergers :

- la ligne droite sera « cassée » pour ralentir la circulation,
  - une zone sera aménagée pour les piétons car il n'y a pas assez de place pour y aménager un trottoir.
- M. le Maire précise que le bureau d'études AGE travaille sur le dossier pour chiffrer le chantier avec plus de précision.  
Mme EHRET demande si d'autres rues seront aménagées en sens unique.  
M. le Maire propose que la rue de la Roseraie le soit également.

Dans le cadre de cette tranche, le réseau électrique sera mis en souterrain dans la Grand' rue entre les entrées de la rue de Soppe-le-Haut et celle de la rue de la Gare.

Dans le même secteur, il est proposé de mettre un lampadaire supplémentaire à proximité de l'arrêt de bus sur la Grand'rue et de revoir l'aménagement du passage piétonnier qui traverse le terre-plein central.

Cela sera vu lors des prochaines séances de travail et aussi dans le cadre de l'étude de sécurité de la départementale actuellement en cours de révision.

Dans la rue de la Gare jusqu'à l'Allée des Ecureuils, un premier traitement en terme de réseaux secs sera réalisé.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord sur le sens général de cette étude (révision des sens de circulation et réaménagement des rues).

M. KAYSER approuve le fait que cette première tranche se limite à quelques rues (Bian, Vergers, Gare) et non comme il avait été présenté, dans un premier temps, avec 6 à 7 rues concernées par les travaux.

Il souhaite savoir en terme de subventionnement, quelles sont nos possibilités ?

M. le Maire précise que la commune sera subventionnée à hauteur de 40% des travaux pour l'enfouissement des réseaux électriques.

La Région n'a pas retenu notre dossier au motif qu'il ne correspond pas aux critères d'attribution définis par la convention cadre signée par les départements et la région avec les concessionnaires. En effet, le périmètre concerné se situe en dehors du centre du village et dans un secteur de bâti récent, non éligible.

### **3°) LOTISSEMENT STRIBICH**

#### - Parcelles

M. le Maire précise que nous devons arrêter de manière définitive la division du lotissement et que ce plan tient compte des dernières observations faites par les conseillers lors de la dernière réunion de la commission « Lotissement » du 16 juin dernier.

Le plan du lotissement est acté par le conseil municipal à l'unanimité.

## - Budget du lotissement

M. le Maire présente le budget du lotissement avec le tableau ci-joint.

Le budget lotissement devra être réactualisé et voté chaque année en tenant compte des différentes opérations réalisées.

Les recettes sont estimées d'après les prix des terrains proposés par la commission « Lotissement ».

Les dépenses sont fonction des éléments fournis par SETUI.

Il a été demandé à SETUI de corriger un certain nombre d'éléments.

SETUI a fait parvenir en mairie un avenant au marché. Les appels d'offres de départ étaient effectués sur la base d'un chiffrage de 600 000 €. Le chiffrage ayant été modifié, il est passé à 900 000 € et le coût de la prestation se base sur ce nouveau chiffrage.

M. le Maire indique aux conseillers qu'une prochaine rencontre avec SETUI est prévue pour reprendre le descriptif des différentes opérations.

M. KAYSER souhaite tout de même préciser qu'il émet sur ce budget quelques réserves.

M. RISACHER conteste dans le devis les nombreux travaux de tranchée. M. KAYSER précise que les différents prestataires ne réalisent pas les travaux de manière coordonnée, mais chacun fait son travail sans tenir compte des travaux de l'autre d'où la facturation à chaque installation de nouveaux réseaux.

Les conseillers font remarquer que le chiffrage fourni par SETUI est très approximatif car certains travaux mentionnés ne seront pas à faire.

M. KAYSER propose de présenter ce devis au président du syndicat d'assainissement pour vérifier toute la partie chiffrée concernant l'assainissement et M. le Maire propose pour la partie concernant le réseau d'eau de faire le point avec le syndicat d'eau.

M. le Maire propose aux conseillers l'adoption du budget. Celui-ci est adopté avec 14 voix pour et une contre (M. ALTER).

Concernant les mentions dans le règlement du lotissement :

M. KAYSER précise qu'au point 3 la hauteur maximale des clôtures est fixée à 1,50 m. Pour lui, la hauteur devrait s'élever à 2 m. Il se demande pourquoi on n'est pas autorisé à construire plus haut.

M. le Maire rappelle que dans le POS, les hauteurs maximales autorisées pour les clôtures sont de 1,50 m, ce qui explique celles imposées par le règlement.

M. KAYSER suggère alors de noter pour la réglementation des clôtures qu'elles doivent être en conformité avec le règlement du POS.

Il ajoute qu'il serait judicieux d'intégrer dans le règlement l'interdiction de construire des maisons jumelées (article 8) pour éviter ce qui s'est produit dans le lotissement Sainte Anne.

M. le Maire demande aux conseillers d'adopter ce règlement élaboré par le cabinet SETUI et la commission « Lotissement » en y intégrant les modifications proposées ci-dessus.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité ce règlement avec les 2 modifications proposées.

- Le prix du terrain

M. le Maire a fait parvenir à chaque conseiller, sous forme de tableau, le prix par parcelle. C'est une proposition de la commission « Lotissement ».

M. GENSBITTEL rappelle tout de même que ce chiffrage a été proposé par une partie de la commission, certains membres avaient souhaité une baisse de 1 000 € du prix à l'are. Pour lui, le prix proposé par la commune est trop élevé et il n'y est pas favorable.

M. GENSBITTEL ajoute également que si les prix proposés par la commune se situent au-dessus du prix moyen proposé dans la région, les acquéreurs ne pourront alors bénéficier des dispositions du pass-foncier.

M. KAYSER précise également, qu'en raison de l'assujettissement de ce projet à la Loi sur l'Eau, le lotissement ne verra le jour que dans un peu plus d'un an et il serait bon à ce moment-là de tenir compte de la fluctuation du marché pour décider du prix définitif.

M. KAYSER s'inquiète de la vente des terrains qui, à ce prix, risque de ne pas trouver preneur facilement, ce qui conduira la commune à revoir ses prix à la baisse. Ceux qui auraient acheté au prix fort se sentiraient lésés.

M. le Maire indique qu'effectivement dans le lotissement créé à l'entrée de Masevaux, les prix sont à la baisse.

M. RISACHER souligne tout de même que la situation du lotissement à l'entrée de Masevaux est différente de la situation du lotissement à Sentheim.

M. KAYSER pense que la création d'un lotissement pour la commune devrait constituer une opération blanche.

M. le Maire rappelle que l'intérêt d'une telle réalisation est de dégager un excédent pour financer les autres opérations d'investissement de la commune.

M. KAYSER demande si le conseil est tenu par les prix proposés et s'il lui sera possible de revenir sur ces prix ultérieurement.

M. le Maire propose alors aux conseillers de baisser les prix de 1 000 € par are.

M. STOECKLIN demande un accord de principe sur ce qui est proposé. On proposera un prix de l'are lorsqu'on aura une vision globale du prix des travaux. Il rappelle que le conseil est souverain dans la détermination des prix des terrains.

M. le Maire propose de réfléchir encore sur les prix. M. KAYSER souhaite que SETUI reprenne son chiffrage et le réajuste suivant les modifications apportées par les élus.

M. le Maire propose de revoir le percepteur pour redéfinir précisément les modalités de détermination des prix de l'are à la parcelle en fonction des particularités de chaque parcelle (présence d'un transformateur, d'une servitude...)

M. le Maire, suite à ces différentes remarques formulées par les conseillers, décide de reporter le vote sur le prix des parcelles.

#### 4°) CHASSE

La commission chasse s'est réunie le 25 août 2009.

L'ordre du jour portait sur :

- la nomination de 2 nouveaux permissionnaires pour le lot de chasse de M. PLICHON : M. BRAUN et M. SCHWIMMER.

Sur ce point, le conseil municipal s'était déjà prononcé lors de la réunion du 19 mai 2009, et avait émis un avis favorable.

La commission s'est également prononcée favorablement.

- la nomination de M. Richard JENN comme garde-chasse suite à la non-reconduction de l'assermentation de M. MUNINGER, ancien garde chasse. M. HAUSS, ancien associé a présenté sa démission. Un nouvel associé sera présenté ultérieurement.

La commission a émis un avis favorable pour la nomination de M. Richard JENN en qualité de garde-chasse.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour la nomination de M. JENN.

M. le Maire présente rapidement quelques points abordés lors de la réunion de la commission.

Le problème de la taille des haies le long des fossés qui, suite à des curages, peuvent être endommagées a fait l'objet d'un échange. Une réglementation départementale sur la taille des haies existe et il appartiendra à la commune de s'y conformer.

M. PLICHON a aussi expliqué son action pour favoriser le développement du petit gibier (perdrix, faisans). Il souligne l'importance des haies pour ces oiseaux.

Un rendez-vous est prévu sur le terrain avec les personnes compétentes en la matière.

#### 5°) RAPPORTS ANNUELS

Les conseillers ont été destinataires des différents rapports.

- rapport du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable 2008

M. le Maire reprend succinctement les éléments du rapport :

La consommation d'eau est en baisse, ce qui a une incidence sur les recettes.

La situation est paradoxale car le fait de consommer moins d'eau ne permet pas de baisser le prix en raison du coût de fonctionnement et d'entretien du réseau.

Ce rapport est adopté par les conseillers à l'unanimité.

- rapport du syndicat intercommunal d'assainissement 2008

Suite à ce rapport, M. le Maire avait émis quelques remarques sur son contenu, à savoir :

- en page 5 : le nombre d'abonnés prend-t-il en compte ceux des 2 Bourbach ?

- en page 7 : les 2 Bourbach sont raccordés à la station d'épuration depuis 2007 et le tableau « évolution des abonnés et leur consommation » ne mentionne pas ces 2 villages. De même, il ne mentionne pas les abonnés par village. Le total des habitants ne tient pas compte de la dernière mise à jour du recensement et ne mentionne pas les 2 Bourbach.

La réponse du syndicat par mail et reconfirmé par M. KAYSER au conseil, à savoir :

Le nombre d'habitants des 2 Bourbach ne figure pas dans le rapport car la convention qui lie le syndicat à la Communauté de Communes du Pays de Thann (CCPT) ne prend en compte qu'un pourcentage de l'investissement et du fonctionnement.

Celui-ci a été déterminé par la DDAF en accord avec la CCPT et le syndicat :

20,63% de l'investissement et du fonctionnement pour la CCPT,

79,37% de l'investissement et du fonctionnement pour le SIALSG.

Ainsi, la capacité de 6300 équivalents habitants de la nouvelle station a été partagée en tenant compte de l'évolution possible des populations des villages concernés :

1300 usagers pour la CCPT

5000 usagers pour le SIALSG

Il n'y a donc pas lieu de faire figurer les populations respectives des 2 Bourbach.

En page 6, le tableau contient une colonne supplémentaire comprenant les abonnés.

Les populations des villages tiennent à présent compte du recensement de 2009 et non plus de celui de juin 2000.

M. STOECKLIN demande pourquoi la prime annuelle pour épuration est moins importante en 2007 qu'en 2006. M. KAYSER précise que cette prime a diminué.

Ce rapport est adopté par le conseil municipal à l'unanimité.

M. le Maire informe que pour le rapport de la Brigade Verte, il n'y a pas lieu de délibérer.

Pour éviter de revenir sur le syndicat d'assainissement, M. le Maire souhaite aborder le point 10 de l'ordre du jour immédiatement.

## **10°) STATUT DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire rappelle que le syndicat a modifié ses statuts en date du 27 avril 2009.

La préfecture a demandé au syndicat de faire adopter ces modifications par les communes faisant partis du syndicat.

Le conseil municipal adopte cette modification de statuts à l'unanimité.

Une remarque avait été émise par la Préfecture au syndicat d'assainissement concernant ses compétences.

M KAYSER fait remarquer que la secrétaire générale de la préfecture avait rappelé au syndicat qu'il n'a pas la compétence « eaux pluviales ».

Ces eaux claires transitent dans les canalisations utilisées pour l'assainissement. Donc pour le moment, le syndicat reste compétent. Dès lors qu'il existera un réseau séparatif, le syndicat ne sera plus compétent pour les eaux claires.

Rappel sur le busage du canal

M. le Maire revient sur ce dossier en précisant le point de vue de la Sous-Préfecture sur le financement de cette opération. Concernant le busage de ce canal, la commune de Sentheim, la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et le syndicat d'assainissement ont conclu une convention tripartite autorisant le financement de cette opération par les 3 parties. Or, la secrétaire générale de la Sous-Préfecture rappelle que ce syndicat n'étant compétent que pour la construction et l'exploitation des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration commune et n'ayant qu'une compétence d'exception, il ne devait pas être tenu de financer cette opération de busage.

## **6°) SUBVENTIONS**

- Chorale Sainte Cécile

M. le Maire rappelle que dans le cadre des cadeaux de mariage, la commune offre deux reproductions (Chapelle Sainte Anne et Eglise) et des verres avec le blason de Sentheim. Le stock de verres étant épuisé, M. le Maire propose d'offrir le CD de la chorale. La commune a acheté 25 CD au prix de 5 € l'unité.

La commune décide de verser une subvention de 125 € à la chorale.

Le conseil municipal vote pour avec 13 voix. Mme HINGRE et M. GENSBITTEL se sont abstenus.

- Caritas

Caritas avait fait une demande de subvention exceptionnelle à la commune.

M. le Maire fait part aux conseillers d'une discussion qu'il a eue avec Mme DEMEY concernant la recherche d'un local pour cette association, afin d'y faire des repas, accueillir certaines personnes dans de meilleures conditions, et un bureau.

M. le Maire avait proposé de faire une permanence à l'Espace Schuffenecker, mais pour des raisons pratiques (transport des dossiers). Ce lieu ne leur convient pas.

M. le Maire imagine une location d'un appartement par Caritas dont le loyer serait pris en charge par l'ensemble des communes dans le cadre d'une action de solidarité.

M. GENSBITTEL propose le domaine de l'abbaye qui doit maintenant disposer de locaux vides suite au départ de l'animalerie.

M. RISACHER souligne que plusieurs associations sont à la recherche de locaux tels que les Restos du Cœur de Masevaux. Il faudrait donc étudier ce problème de locaux pour les associations d'une manière plus globale.

M KAYSER rappelle que c'est aux associations elles-mêmes de chercher leurs locaux et ensuite de se tourner vers les communes pour solliciter une participation financière de celles-ci pour le paiement des loyers.

Actuellement, la commune verse 160 € de subvention annuelle pour Caritas.

Caritas a précisé que cette subvention est demandée de manière exceptionnelle pour faire face à la précarité grandissante du fait de la conjoncture actuelle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, après proposition du Maire, de verser 200 € de manière exceptionnelle à l'association Caritas.

## **7°) LOCATIF RUE DU VIEUX CHEMIN**

Dans ces appartements, des travaux ont été réalisés :

- installation d'une VMC,
- installation d'une douche.

Les deux appartements ont trouvé preneur, celui du 2<sup>ème</sup> étage est occupé par M Gabriel WEBER, apprenti à la commune de Sentheim.

Au 1<sup>er</sup> étage, les locataires ont accepté de faire les travaux de rénovation (le matériel nécessaire aux travaux est fourni par la commune) en compensation M. le Maire propose de leur faire une remise de loyer pour août et septembre.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette remise d'un montant de 864 €.

Les conseillers votent à l'unanimité cette exonération de loyers pour août et septembre, correspondant à une somme de 864 €.

Mlle COLONNA demande si une personne de nos services vérifie les travaux effectués par les locataires.

M. le Maire informe le conseil que ces travaux sont supervisés par nos services techniques.

## **8°) MISE À DISPOSITION DU TERRAIN**

L'éco-point de la gare est situé sur un terrain appartenant au Département.

Une convention lie la commune et le département pour la mise à disposition de ce terrain.

Cette convention est arrivée à échéance depuis le 31 décembre 2008.

Par un avenant, il faut reconduire cette convention jusqu'à la fin de cette année.

M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer cet avenant.

Suite à sa demande, l'ensemble des conseillers autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Cet été, le Conseil Général a procédé à l'inventaire de son patrimoine ferroviaire tant au niveau de la voie que des bâtiments et des terrains de la ligne Cernay-Sentheim. Cette opération a été menée avec des représentants du «Pays Thur-Doller» et du «Train Thur Doller Alsace». Un des objectifs consistait également à voir si certains bâtiments pouvaient être détachés de l'ensemble.

M. le Maire était présent à Sentheim lors du passage du groupe.

L'ancienne maison du chef de district serait susceptible d'être mis à la vente par le département.

Il y a quelques années, la commune avait sur la base d'un projet touristique demandé le prix d'acquisition de ce bâtiment et le Conseil Général proposait alors un tarif de 50 000 €.

M. le Maire se demande s'il ne faudrait pas envisager de céder ce bâtiment à Domial pour la création de logements sociaux.

Mme BISSLER souligne qu'à l'époque la commune voulait se porter acquéreur afin d'éviter la création de logements dans cet immeuble.

## **9°) EMPLOI**

M. le Maire rappelle que Mme BRITSCHU a suivi une formation «CAP maintenance des bâtiments en collectivité» à la mairie de Sentheim pendant 2 ans. Suite à l'obtention de son diplôme et de la fin de son contrat, elle s'est vue proposer un nouveau contrat à la mairie d'Altkirch en tant qu'agent technique.

M. le Maire souhaite souligner que la commune a ainsi rempli sa fonction de tremplin pour des personnes en recherche d'emploi.

Aujourd'hui, Morgane, la fille de Mme BRITSCHU suit la formation «CAP Maintenance des bâtiments en collectivité» et est embauchée par la commune depuis septembre 2009 en contrat d'accompagnement dans l'emploi passerelle.

Au secrétariat, Mlle Séverine EBERWEIN a été embauchée avec un BTS secrétariat en contrat aidé (Contrat d'accompagnement dans l'emploi passerelle).

Ces deux contrats sont subventionnés à hauteur de 90% par l'Etat.

## **11°) NUMEROTATION DES RUES**

M. le Maire donne la parole à M. ALTER.

Le SDIS s'est équipé d'un système d'information géographique, il demande à l'ensemble des communes de faire le nécessaire afin de disposer d'une cartographie précise et à jour. M. ALTER a procédé à ce travail de relevés détaillés sur le terrain.

Ces plans ont été remis au SDIS. La commune bénéficiera d'un plan mis à jour en 2010, si elle en fait la demande.

Mme BISSLER demande si certains numéros de rues ont été rectifiés et si les personnes concernées ont été informées par courrier de ce changement.

Elle rajoute qu'il faudra être vigilant à noter la bonne adresse sur les permis de construire.

M. ALTER sera tenu d'effectuer une mise à jour tous les 3 ans.

## **12°) DELEGATIONS EXTERIEURES**

### Intervention de M. RISACHER, réunion de bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS), le 24 juin 2009

- Les deux Burnhaupt souhaiteraient rejoindre le SICTOM.
- 2 suppressions de postes ATSEM (2 classes supprimées, une à Lauw et une à Soppe-le-Bas).
- Complexe sportif du nouveau collège n'est pas terminé.
- La CCDVS a des difficultés à vendre des terrains dans la zone industrielle et ceux qui ont été vendus restent en l'état.
- Entre juin 2009 et juin 2010, le taux de chômage dans le bassin a augmenté de 1,2%.

### Intervention de M. STOECKLIN, réunion sur le plan d'aménagement touristique du Ballon d'Alsace

- Des projets pour un montant de 12 millions d'euros avec une participation de la CCDVS pour 180 000 € (aménagement de pistes de ski, création de bâtiments, etc.) avec beaucoup de contraintes environnementales destinées à préserver la faune et la flore existantes.
- Toutes ces opérations visent à améliorer l'accueil des touristes sachant que le Ballon accueille un million de touristes par an.
- Les régions Franche-Comté, Lorraine et Alsace ont bien compris que ce site est un point de passage important et qu'il faut mettre l'accent sur le développement touristique y compris sur l'accès à ce site.
- En période estivale, 340 000 visiteurs fréquentent ce site.

### Intervention de M. PERRIN, réunion SICTOM

- Le SICTOM a lancé un appel d'offres car en 2015 sera instituée la redevance incitative. Coût de l'étude 25 005 €.
- L'ADEME financera 50% de l'étude, 50% de la fourniture des containers et 50% des frais de fonctionnement la première année.
- La CRAM impose qu'il n'y ait plus d'ordures en vrac, ni de sacs en vrac, plus de passage dans les impasses et un ramassage unilatéral dans les rues.
- Le SICTOM a trouvé les 10 000 tonnes manquantes à brûler en récupérant celles des 2 Burnhaupt et de la Haute-Saône.
- Quatorze containers ont été brûlés, le coût de remplacement des ces containers s'élève à 25 000 €.

M. STOECKLIN note qu'à Masevaux, une benne est mise à disposition gratuitement par le SICTOM pour les déchets verts des habitants de l'ensemble de la vallée et elle est vidée autant de fois qu'il le faut.

M. PERRIN précise qu'il a fait une demande de mise à disposition de benne par le SICTOM pour les déchets verts qui serait installée soit à Sentheim, Lauw ou Guewenheim. Le SICTOM lui a répondu qu'une benne suffisait pour l'ensemble de la vallée.

La commune n'a pas la compétence des ordures ménagères qui est de la compétence de la CCDVS. Guewenheim a investi dans un broyeur mais M. PERRIN doute de l'efficacité du matériel et se demande si les particuliers attendront chacun leur tour pour procéder au broyage de leurs déchets.

M. le Maire autorise M. GUERITCH, auditeur, à intervenir :

Il ne comprend pas pourquoi la commune n'aurait pas le droit de procéder au brûlage des déchets verts alors que de nombreuses entreprises sur Sentheim brûlent toutes sortes de déchets dans l'enceinte de leurs entreprises et ce, de manière régulière sans en être pour autant inquiétées.

### **13°) ATELIERS MUNICIPAUX**

M. le Maire informe le conseil qu'il a signé l'acte de vente du bâtiment Fellmann.

Un premier travail d'entretien a été effectué par les services techniques.

M. GENSBITTEL signale qu'il faut retirer le panneau Fellmann encore présent sur cette propriété.

Il faut donc maintenant procéder au partage du bâtiment. Dans un premier temps, M. ORTLIEB va effectuer un partage sur plan. Ensuite, Me MAUPOME élaborera un règlement de copropriété.

Une réunion a eu lieu avec les futurs propriétaires et ces derniers acceptent que la commune soit le maître d'œuvre des travaux concernant la séparation des réseaux. Le coût de ces opérations sera ensuite répercuté sur le prix de vente.

L'ADAUHR a fait une proposition d'aménagement dont les plans sont fournis à chaque conseiller. C'est une ébauche qui servira de base pour les architectes retenus en tant que maître d'œuvre du projet.

M. le Maire précise que l'objectif est de garder une certaine unité du bâtiment.

Pour réaliser les plans, un appel a été lancé auprès d'architectes.

Selon les estimations par l'ADAUHR, le montant des travaux s'élèverait à 317 000 € TTC. La commune récupérerait de la FCTVA sur ce projet de l'ordre de 49 000 € (environ 15%). Le conseil général subventionnerait les travaux à hauteur de 40% du montant H.T. et le coût restant à la commune serait de l'ordre de 161 000 €.

M BURCKLE, propriétaire des locaux occupés précédemment par l'entreprise Staubli, a trouvé de nouveaux locataires. L'animalerie « Animanac », située dans le domaine de l'Abbaye à Masevaux, louera l'ensemble du bâtiment. L'ouverture du commerce est prévue pour début décembre 2009.

### **14°) RESEAU VILLAGE CIGOGNE D'ALSACE**

Les conseillers ont été destinataires du courrier de présentation.

M. le Maire souhaite que la commune adhère à ce réseau.

M. Kayser demande si cette adhésion a un coût.

M. le Maire indique que le document ne le mentionne pas.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion à ce réseau.

## 15°) DIVERS ET INFORMATIONS

M. KAYSER souhaite faire part au conseil des difficultés rencontrées par le syndicat d'assainissement de Guewenheim avec les entreprises mandatées pour un travail d'enquêtes auprès des particuliers sur leurs branchements. Ces entreprises n'effectuent pas le contrôle selon le cahier de charges.

Le but de cette enquête est de vérifier la conformité des installations et d'indiquer aux propriétaires, les travaux à effectuer en cas de non-conformité.

M. RISACHER signale que certains enquêteurs n'ont pas été bien reçus chez les particuliers.

M. KAYSER signale qu'il n'a pas été consulté pour le permis déposé par M. HIRTZLIN, et demande à être averti par mail lors de chaque dépôt de permis.

M. le Maire informe les conseillers que :

- la convention de servitude sur le terrain de M. Weissbart a été signée.
- l'acte notarié concernant l'acquisition des parcelles de voirie du lotissement Sainte Anne a été signé.
- concernant le P.L.U, une consultation du public est effectuée pour recueillir les remarques de la population sur les études préalables.  
Deux panneaux réalisés par l'ADAUHR et le document de l'étude socio-économique sont consultables à l'Espace Schuffenecker. Les remarques peuvent être notées sur un registre tenu à disposition.
- Sur le site internet de Senheim, l'étude est accessible. Les remarques peuvent être faites par courriel.
- CET a déjà présenté un plan de recollement de l'éclairage public (256 lampadaires), chaque lampadaire sera répertorié et numéroté. Il a été demandé aussi à CET un plan de l'ensemble des circuits relatifs au réseau de l'éclairage public.

### Intervention de M. PERRIN

- Coût des travaux du secrétariat (Cf tableau).
- Le site de la commune s'est enrichi avec un historique réalisé par Mme BISSLER.
- Chaque association a une page sur ce site.
- M. PERRIN demande aux conseillers de lui fournir une photo pour personnaliser la partie relative au conseil municipal sur le site internet.

M. GENSBITTEL souhaite avoir le coût de l'opération de la mise en place de panneaux STOP.  
Il demande si l'accessibilité de l'AMOS sera incluse dans l'étude de l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments recevant du public.

M. le Maire lui indique que cela sera pris en compte.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à faire, M. le Maire lève la séance à 23h45.

**APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 SEPTEMBRE 2009**

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint	ABSENT	
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
JAEG	Serge	3ème Adjoint	ABSENT	
NAEGELEN	Françoise	4ème Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère Municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		